

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 décembre 2017

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 446)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 194

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 2 BIS**

Après le mot :

« critique »

supprimer la fin de l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'Homme ne se résume pas à sa citoyenneté. L'État doit souhaiter la paix civile et l'unité de la nation mais l'enseignement prodigué lors du premier cycle n'a pas pour unique vocation de créer de parfaits citoyens. Cet enseignement ne doit pas être au seul service de l'État, il doit pousser les étudiants et les étudiantes à se servir de leur intelligence quelles que soient les situations, dans la cité mais pas seulement.